

Communiqué de presse

Pléneuf-Val-André, le lundi 29 septembre 2025

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE A L'ETANG DE DAHOUEÏ : RECEPTION DES TRAVAUX

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'Agglomération réalise et finance les études et travaux visant à restaurer la qualité des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre que des travaux ont été menés, depuis septembre 2024, sur l'étang de Dahouët, à Pléneuf-Val-André, afin de restaurer la continuité écologique sur le cours d'eau « la Flora ».

Objectifs des travaux : restaurer la continuité écologique, tout en maintenant les usages

Pour rappel, le seuil de l'étang de Dahouët créait un obstacle quasi-infranchissable pour les espèces aquatiques. Ce seuil, dépourvu d'ouvrage de gestion, retenait également les sédiments, provoquant ainsi l'envasement massif de l'étang et des phénomènes d'eutrophisation (développement de cyanobactéries) pouvant contraindre les usages récréatifs.

La restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) relève d'une obligation réglementaire. A l'issue d'une coopération entre la commune de Pléneuf-Val-André (propriétaire de l'ouvrage) et de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer (compétente en matière de GEMAPI), un scénario d'aménagement a été retenu. Il a été validé par le Conseil Municipal de Pléneuf-Val-André et soutenu financièrement par Lamballe Terre & Mer. Il a fait l'objet de présentations aux riverains, usagers et habitants lors de diverses réunions.

Rappel des différents travaux réalisés

4 mois de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer, ont été nécessaires pour mener à bien cette opération de restauration de la continuité écologique qui s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Installation et la protection du chantier (sept. 2024) ;
- Vidange et pêches de sauvegarde (sept. 2024) : 21 jours de vidange, plus de 8 000 poissons sauvés par un pêcheur professionnel, les techniciens de Lamballe Terre & Mer et les bénévoles de l'AAPPMA la Gaule Lamballaise ;
- Curage du plan d'eau (sept. - oct. 2024) : 3 semaines, 5 100 m³ de sédiments curés et évacués (soit 980 remorques) vers 10 ha mis à disposition par 2 exploitants, à proximité immédiate du site (agriculture biologique). Les sédiments, de bonne qualité, ont été enfouis et le sol retravaillé puis semé ;
- Découpe du seuil et création d'une ouverture (oct. - nov. 2024) : 3m de haut sur 2,5m de large (soit 7,5m²) permettant l'accueil de la vanne. Les blocs de béton, issus de la découpe du seuil, ont été déposés en amont de l'étang en vue de créer une plateforme facilitant le fonctionnement du mini-port ;
- Pose de la vanne double et des différents dispositifs de fonctionnement des automatismes et pose d'une vanne de fond (en cas de besoin ultérieur de vidanger totalement le plan d'eau) (déc. 2024) ;
- Phase de tests / réglages (d'avril à juin 2025) : cette phase, initialement prévue en janvier 2025, a été retardée pour maintenir le plan d'eau en assec afin de faciliter les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, également sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe

Terre & Mer, ainsi que l'auscultation des infrastructures routières et annexes par le Conseil Départemental.

Rétrocession des ouvrages à la commune, qui en devient le gestionnaire

La phase de tests ayant été concluante, les travaux ont été réceptionnés. Les ouvrages ont été transférés à la commune de Pléneuf-Val-André qui en est désormais le gestionnaire. Dans cette optique, une formation, assurée par l'entreprise LE DU et financée par Lamballe Terre & Mer, a été dispensée aux agents de la commune amenés à gérer et manipuler les ouvrages.

En concertation avec les services de l'Etat, la vanne fait l'objet d'une gestion précise visant à maximiser les périodes de franchissement par les espèces, tout en permettant le maintien des activités sur le plan d'eau.

Hormis en période hivernale, où les ouvrages pourront être entièrement ouverts pour faciliter l'évacuation des sédiments ou des crues de la Flora, le principe est d'avoir un plan d'eau toujours en eau, rempli en fonction des coefficients de marées, soit par la mer, soit par la Flora.

La programmation prévue, asservie aux niveaux d'eau, est la suivante :

- Automne/hiver : A chaque marée, ouverture complète de la vanne (2h avant la pleine mer, jusqu'à 1h après la pleine mer) ;
- Printemps (hors vacances scolaires) :
 - Lors des grandes marées capables de remplir le plan d'eau (en soirée uniquement) : ouverture complète de la vanne ;
 - Lors des marées de coef ≥ 70 , du lundi au mercredi : ouverture de la partie supérieure de la vanne ;
- Vacances scolaires (Pâques et d'été) : Lors des grandes marées capables de remplir le plan d'eau (en soirée uniquement) : ouverture complète de la vanne.

Cette gestion permettra aux espèces aquatiques de franchir l'ouvrage tout en restaurant la circulation des sédiments qui pourront rejoindre la mer et ainsi éviter l'envasement de l'étang. **Désormais, 455 marées (62%) seront favorables au franchissement (contre 54 avant travaux, soit seulement 7%), ce qui représente 1 680 heures durant lesquelles les espèces piscicoles pourront transiter via la vanne (contre 50h avant travaux)ⁱ.**

Coût et financement des travaux

Le montant global des travaux s'élève à 521 715 € TTC (études préalables, travaux de vannage, curage et maîtrise d'œuvre).

80% de subventions ont été obtenues (uniquement pour les études, les travaux de vannage et la maîtrise d'œuvre) : 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par la Région Bretagne et le Conseil Départemental. Les 20% restant, ainsi que le coût total du curage (soit 221 253 €) sont pris en charge par Lamballe Terre & Mer, via les recettes de la taxe « GEMAPI ».

Principales entreprises intervenantes

- CETIA Ingénierie : maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil et de vannage
- LE DU Hydro : fabrication, pose et mise en fonctionnement des vannes
- Roussel TP : génie civil (découpe du seuil, coffrage, cadre béton)
- Beurel Yvon TP : curage, export et valorisation des sédiments

Point presse du lundi 29 septembre, 11h, à la vanne de l'Etang de Dahouët, Pléneuf-Val-André, en présence de :

- *Thierry ANDRIEUX, Président de Lamballe Terre & Mer,*
- *Jean-Luc BARBO, Vice-Président en charge des Transitions écologiques et enjeux de biodiversité de Lamballe Terre & Mer,*
- *Charlotte Le Potier, Technicienne milieux aquatiques à Lamballe Terre & Mer,*
- *Sébastien LE MERRER, adjoint aux travaux, à la piscine, à la voirie et à l'environnement de la Ville de Pléneuf-Val-André,*
- *Jean-Luc TORCHE, adjoint à la communication, au personnel et aux nouvelles technologies de la Ville de Pléneuf-Val-André,*
- *M. SENN, Directeur des Services Techniques de la Ville de Pléneuf-Val-André,*
- *M. QUERE, Technicien voirie, réseaux divers de la Ville de Pléneuf-Val-André.*

Contact presse - Florence Baëhl - florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh

¹ Source : calcul réalisé à partir des marées de 2022